Hoerdt, le 12 juillet 2017

COMMUNE DE Hoerdt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2017 A LA MAIRIE A 20 HEURES

* * *

Date de la convocation : 6 juillet 2017 *transmise le : 6 juillet 2017*

Membres élus : 27 *en fonction : 26* *présents : 18*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire de Hoerdt.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs, René WOLFHUGEL, Marie GEISSLER, Didier KLEIN, Roland SCURR, Jacques KLUMB, Florence NOBLET, Daniel MISCHLER, Andrée FRITZ, Jacky WOLFF, Valérie MISCHLER, Laurent WAEFFLER, Caroline MAECHLING, Emmanuel DOLLINGER, Nathalie GRATHWOHL, Claude RIEDINGER, Thierry RIEDINGER, Michèle RUDOLF, conseillers municipaux.

Membres absents excusés :

Madame Christiane WOLFHUGEL qui donne procuration à Monsieur le Maire,
Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN qui donne procuration à Monsieur Roland SCHURR,
Madame Nadia STOLL qui donne procuration à Monsieur Daniel MISCHLER,
Madame Yolande TAESCH qui donne procuration à Madame Marie GEISSLER,
Madame Christiane SAEMANN qui donne procuration à Monsieur René WOLFHUGEL,
Monsieur Grégory GANTER qui donne procuration à Madame Florence NOBLET,
Madame Doris PFLUMIO,
Monsieur Maurice DONTENVILLE.

Membre absent non excusé :
/

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin 2017.
3. Communications diverses.
4. Rapport des commissions municipales.
5. Attributions de subventions.
6. Optimisation fiscale : attribution du marché.
7. Pôle santé : recours à l'emprunt.
8. Personnel : modification du tableau des effectifs.
9. Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Michèle RUDOLF est élu secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUILLET 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

3/ COMMUNICATIONS DIVERSES

15/06/2017	Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN ont visité l'entreprise de Soudage-Equipement dans la zone industrielle de Hoerdt.
15/06/2017	Madame Nadia STOLL a assisté à la réunion des correspondants du GAS à Bourgheim.
17/06/2017	Présence de nombreux élus lors des portes ouvertes du collège.
20/06/2017	Madame Nadia STOLL a assisté au Conseil d'Administration de la mission locale à Haguenau.
20/06/2017	Monsieur Jean-Pierre HIRLEMANN a assisté à la sous-commission départementale de sécurité au collège Baldung-Grien.
27/06/2017	Madame Marie GEISSLER a représenté la commune lors du Conseil d'école « Im Leh ».
29/07/2017	Madame Marie GEISSLER a représenté la commune lors du Conseil d'école « Les Courlis ».
01/07/2017	Monsieur Didier KLEIN a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale de l'AS Hoerdt.
01/07/2017	Madame Nadia STOLL a assisté à la passation de commandement à Oberhoffen.
02/07/2017	Monsieur Roland SCHURR a représenté la commune lors du triathlon de La Wantzenau.
03/07/2017	Madame Marie GEISSLER et Christiane WOLFHUGEL ont représenté la commune lors du Conseil d'Administration du collège Baldung-Grien.
04/07/2017	Madame Marie GEISSLER a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale du conseil de fabrique.
06/07/2017	Madame Nadia STOLL et Monsieur Robert RITTER ont assisté à la prise de commandement à Oberhoffen.
06/07/2017	De nombreux élus ont assisté à la cérémonie de départ de trois enseignants.
07/07/2017	Monsieur Roland SCHURR a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale du centre culturel de Hoerdt.
07/07/2017	Monsieur Didier KLEIN a représenté la commune lors du Conseil d'Administration de la société des courses de Hoerdt-Strasbourg.
11/07/2017	Commission des finances.

4/ RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Présentation des travaux des commissions municipales.

Monsieur le Maire indique que la commune consultera tous les acteurs concernés par les rythmes scolaires, à savoir notamment les parents d'élèves, les enseignants et l'association gestionnaire du périscolaire, avant de se positionner définitivement sur un retour à la semaine des quatre jours.

Considérant le calendrier déjà bien avancé de l'année et que la rentrée se prépare au moins 6 mois à l'avance, Monsieur le Maire a pris la décision de maintenir la semaine de 4 jours ½ à compter de la rentrée 2017/2018 de manière à permettre à chaque famille de pouvoir s'organiser au mieux et de préparer, le cas échéant, si tel est le souhait de l'équipe pédagogique et des parents d'élèves, le passage à la semaine de 4 jours.

Une large concertation et consultation sera lancée par la commune et les différentes parties prenantes à cet effet fin de l'année auprès de chaque parent d'élèves afin de préparer la rentrée scolaire 2018/2019 dans de bonnes conditions. Il s'agira de faire le point sur l'organisation de la semaine de travail, sur le maintien ou non des nouvelles activités périscolaires et naturellement l'organisation des services municipaux, de la cantine et du périscolaire.

Il s'agit de prendre en compte prioritairement l'intérêt de l'enfant, mais également l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt de tous, avant que la municipalité ne se positionne définitivement et prenne les mesures d'accompagnement nécessaires.

5/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

✧ *Ecole élémentaire Im Leh*

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh dans le cadre d'une classe découverte à Quieux pour un montant de 396,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 juillet 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'école élémentaire Im Leh de Hoerdt pour un montant de 396,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ *Ecole élémentaire Im Leh*

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh dans le cadre d'une classe découverte de canoé kayak pour un montant de 564,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 juillet 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'école élémentaire Im Leh de Hoerdt pour un montant de 564,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Ecole élémentaire Im Leh

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh dans le cadre d'une classe découverte au centre équestre de Bischwiller pour un montant de 312,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 juillet 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'école élémentaire Im Leh de Hoerdt pour un montant de 312,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Ecole élémentaire Im Leh

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh dans le cadre d'une classe découverte à Eymouthiers pour un montant de 792,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 juillet 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'école élémentaire Im Leh de Hoerdt pour un montant de 792,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Ecole élémentaire Im Leh

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'école élémentaire Im Leh dans le cadre d'une classe découverte à Berlin pour un montant de 728,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2017,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 juillet 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention à l'école élémentaire Im Leh de Hoerdt pour un montant de 728,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

✧ Centre Culturel : Comité de pilotage des jeux intersociétés

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Centre Culturel section comité de pilotage des jeux intersociétés pour un montant de 1 000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 juillet 2017,

après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention au Centre Culturel section comité de pilotage des jeux intersociétés pour un montant de 1 000,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à verser la subvention,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

6/ ACTUALISATION DES BASES FISCALES : ATTRIBUTION DU MARCHE

Arrivée de Monsieur Thierry RIEDINGER.

Monsieur le Maire insiste sur l'objectif d'assurer l'équité fiscale entre les Hoerdtoises et les Hoerdtois. Il s'agit d'actualiser les bases fiscales sachant que ces dernières remontent aux années 1970 et de les réviser dans leur globalité.

Il est rappelé que l'Etat devrait compenser la collectivité dans le cadre de la réforme qui vise à supprimer la taxe d'habitation pour 80% des contribuables. Dans ce contexte, la réalisation d'une étude diagnostic est tout à fait pertinente, afin d'évaluer les éventuelles anomalies et, in fine, d'en informer les services de l'Etat aux fins de régularisation.

L'objectif est d'espérer obtenir une meilleure compensation dans le cadre de l'exonération de la taxe d'habitation.

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir autorisé Monsieur le Maire à lancer les consultations en vue de désigner un prestataire chargé de réaliser une étude générale en vue d'actualiser les bases fiscales, notamment concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière ainsi que la cotisation foncière des entreprises, d'attribuer le marché au prestataire suivant : Eco finances.

Il s'agit notamment d'auditer, d'analyser et d'optimiser les bases de calculs des taxes d'habitation et foncière base ménages et de la cotisation foncière des entreprises base économique, avec pour objectif d'aboutir à une pleine et entière équité fiscale entre les contribuables.

La prestation comprend, entre autres, la réalisation d'un diagnostic sur les bases fiscales des locaux d'habitation et des locaux affectés aux activités économiques (bases ménages et économiques)

Concernant le diagnostic bases ménages, la prestation comprend, entre autres :

- l'analyse macroéconomique de la fiscalité directe ménages
- l'expertise de l'habitat de la collectivité (analyse de la matière imposable et informations techniques sur les bâtis)
- la détermination des principaux axes d'échanges d'informations avec la DGFIP et des axes à fort potentiel de correction des éléments physiques constituant les bases

Concernant le diagnostic bases économiques, la prestation comprend, entre autres :

- l'analyse analytique des bases fiscales des établissements professionnels
- l'analyse du tissu économique et de ses implications fiscales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché portant étude générale en vue d'actualiser les bases fiscales, notamment concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière ainsi que la cotisation foncière des entreprises, d'attribuer le marché au prestataire suivant : Eco finances,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires aux fins de contractualisation,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

7/ POLE SANTE : RECOURS A L'EMPRUNT ET ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire indique que l'objectif est de couvrir par les loyers le coût de l'emprunt, considérant que la commune a fixé le prix du loyer à hauteur de 13,00 € le m2, soit pour 200 m2 de locaux mis en location, des rentrées de l'ordre de 31 200,00 € annuels.

Dans ces conditions, il est proposé de solliciter un prêt sur 20 ans.

Il a été demandé aux différents établissements bancaires de prévoir la possibilité de rembourser par anticipation en cas de vente d'un ou de plusieurs locaux, si possible sans frais. Seul un seul établissement à prévu d'insérer une telle clause dans son contrat.

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir autorisé Monsieur le Maire à lancer les consultations en vue de désigner un opérateur économique dans le cadre de la contraction d'un emprunt afin de financer l'acquisition de locaux au pôle santé en vue de leur vente ou de leur location, d'attribuer le marché à l'établissement bancaire suivant : Crédit Mutuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché portant sur un emprunt de 550 000,00 € au prestataire suivant : Crédit Mutuel, afin de financer l'acquisition de locaux au pôle santé en vue de leur vente ou de leur location, aux conditions suivantes :
taux fixe à 1,40%
durée : 20 ans
périodicité de remboursement : trimestriel
montant de remboursement annuel : 31 577,20 €
montant total des intérêts : 81 544,00 €
frais de dossier : 550,00 €

PRECISE que le marché prévoit expressément l'insertion d'une clause de dispense de paiement des indemnités de remboursement anticipé en cas de vente d'un ou de plusieurs locaux faisant partie de l'immeuble financé

AUTORISE Monsieur le Maire ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à solliciter le décaissement de l'emprunt au fur et à mesure des besoins de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires aux fins de contractualisation,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

8/ PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est demandé au Conseil Municipal de créer les postes suivants :

1/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 3/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(intervention en milieu scolaire)*.

2/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 3/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(intervention en milieu scolaire).*

3/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(batterie).*

4/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 1/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(chant).*

5/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 2/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(accordéon).*

6/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 2/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(clarinette).*

7/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 2/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(saxophone).*

8/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 2,5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(flûte).*
9/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 8,5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(guitare).*

10/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(guitare).*

11/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 4/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(violon).*

12/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 2/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(trompette).*

13/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 1,5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(trombone).*

14/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 6/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(formation musicale).*

15/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 3,5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(formation musicale).*

16/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 1,5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(éveil musical).*
17/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 10/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(piano).*

18/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 3/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(piano).*

19/ Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 10/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(direction).*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,

VU la délibération en date du 14 décembre 2001 adoptant l'aménagement et la réduction du temps de travail au sein de la collectivité.

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs,

APPROUVE la création des postes suivants :

1/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 3/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(intervention en milieu scolaire)*.

2/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 3/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(intervention en milieu scolaire).*

3/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(batterie).*

4/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 1/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(chant).*

5/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 2/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(accordéon).*

6/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 2/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(clarinette).*

7/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 2/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(saxophone).*

8/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 2,5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(flûte).*

9/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 8,5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(guitare).*

10/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(guitare).*

11/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 4/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(violon).*

12/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 2/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(trompette).*

13/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 1,5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(trombone).*

14/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 6/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(formation musicale).*

15/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 3,5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(formation musicale).*

16/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 1,5/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(éveil musical).*

17/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 10/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(piano).*

18/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 3/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(piano).*

19/ un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (catégorie B) titulaire ou non titulaire, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de service de 10/20ème, à compter du 15 septembre 2017 *(direction).*

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité.

9/ DIVERS

- DIA

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- 12 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- 4 Petite rue
- 3 rue des Bouchers

- Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu :

- le mardi 12 septembre 2017 à 20 heures.

- Guide du routard de l'Alsace du Nord

Le guide du routard sur l'Alsace du Nord est désormais disponible et sera vendu dans les commerces locaux.

- Manifestations

Jeudi 13 juillet 2017 : Fête nationale.
Vendredi 14 juillet 2017 : Tournoi de pétanque.
Samedi 5 août 2017 : Festival music In - music Août
Dimanche 6 août 2017 : Festival music In - music Août
Samedi 26 août 2017 : Marche du Messti.
Dimanche 27 août 2017 : Jeux intersociétés.
Jeudi 31 août 2017 : don du sang.
Samedi 2 septembre 2017 : Disco des Herdter Kumbel's.
Dimanche 3 septembre 2017 : Courses à l'hippodrome.

Fin 21 h